

LE BUDGET

En 2023, l'Agence s'est engagée dans une démarche ambitieuse de sobriété énergétique. Des mesures telles que la régulation des températures et la mise en place d'éclairages écoénergétiques ont permis des économies significatives. En parallèle, le projet de rénovation du site principal à Saint-Denis-Pleyel est lancé, combinant réhabilitation des locaux et aménagements favorables à l'écoresponsabilité, marquant un pas vers la modernisation des infrastructures et la promotion d'une culture environnementale au sein de l'Agence.

La sobriété énergétique à l'ANSM

Dès l'année 2022, l'Agence s'est lancée dans un programme ambitieux de sobriété énergétique qui a connu son plein effet en 2023. Les principales mesures mises en œuvre sont :

- Une double limitation des températures dans les bureaux sur ses principaux sites à Saint-Denis et une partie de son site de Vendargues :
 - À 19 °C en hiver et 26 °C en été ;
 - En coupant le système de climatisation et de chauffage toutes les nuits entre 20 h et 7 h et les week-ends ;
- En rénovant les éclairages de tous ses bâtiments pour installer :
 - Des détecteurs de présence dans toutes les zones de circulation et les lieux collectifs, mais aussi dans tous les bureaux de Saint-Denis-Pleyel ;
 - Des ampoules basse consommation.

Parallèlement, tous les radiateurs installés dans les bureaux ont été inactivés ou retirés, ainsi que toutes les lampes « grande consommation » (halogènes notamment).

Ainsi, sur le site de Saint-Denis-Pleyel, principal site de l'Agence, une économie de 16 %, par rapport à la consommation électrique en KWh de 2022, et de 27 % par rapport à celle de 2021, a été constatée.

Par ailleurs, des campagnes d'information internes ont été conduites pour encourager les écogestes au quotidien, tant au bureau qu'à la maison, et pour développer les mobilités économes, notamment les déplacements à vélo, avec l'installation d'abris à vélos dans la cour intérieure de l'Agence à Saint-Denis.

La réhabilitation et le réaménagement du site de Saint-Denis-Pleyel

L'année 2023 a permis le démarrage du projet de réhabilitation et de réaménagement des locaux du site de Saint-Denis-Pleyel, nécessaire d'une part pour libérer des locaux que l'Agence loue tout à côté de ce site (Étoile), et d'autre part pour répondre aux obligations du décret tertiaire de la loi Elan.

Ainsi, après une phase consacrée à l'établissement d'un programme de travaux et à la mise en place des supports contractuels (marchés de travaux), les travaux de réhabilitation intérieure ont débuté à la fin de l'année 2023 et se poursuivront durant toute l'année 2024. Ces travaux sont réalisés par tranches et les équipes sont réinstallées, par direction, au fur et à mesure de leur livraison.

Pendant le travail de préparation du programme de travaux, plusieurs opérations d'aménagement plus restreintes du site de Saint-Denis-Pleyel ont été réalisées :

- Réfection du sol et aménagement de la cour intérieure avec l'installation de mobiliers et d'équipements extérieurs ;
- Modification de l'entrée des véhicules, en lien avec les travaux réalisés par le département devant l'Agence, pour aménager la voie d'accès au nouvel échangeur autoroutier réalisé ;
- Aménagement d'un « work café », espace de convivialité et de « travail autrement ».

DONNÉES 2023

Les recettes

Évolution des recettes de l'ANSM depuis 2019 (en k€)

	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation Assurance maladie	116 481	115 821	118 661	126 850	137 430
Subvention État	-	-	709	0	507
EMA	8 550	8 682	9 529	10 258	10 796
Autres produits de gestion courante	1 237	1 430	1 300	1 504	1 162
Total des recettes de fonctionnement	126 268	125 933	130 199	138 612	149 895

La recette principale, qui représente près de 92 % des recettes totales de l'ANSM, est la dotation de l'Assurance maladie, encaissée à hauteur de 137,43 M€. Elle inclut la part complémentaire attribuée à l'Agence à l'été 2022 pour la prise en compte de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, pour un montant de 1,51 M€, effectivement perçue en 2023.

La deuxième source principale de recettes provient des travaux réalisés par l'Agence pour l'EMA. Le montant de ces recettes, en augmentation de 5,2 % par rapport à 2022, provient principalement de la réalisation des travaux relatifs aux nouvelles demandes et aux variations d'AMM, à la taxe annuelle relative aux AMM européennes, ainsi qu'aux avis scientifiques émis par l'Agence.

Typologie des recettes au compte financier 2023

	%
Dotation Assurance maladie	91,7
EMA	7,2
Autres produits de gestion courante	1,1

	%
Avis scientifiques	11,4
Nouvelles demandes d'AMM	11,0
Variations	31,4
Extensions de gamme	2,0
Taxe annuelle	31,5
Renouvellement	0,5
Inspection	4,6
Validation de traduction	0,6
Pharmacovigilance PSUR et PASS	7,0

Les dépenses

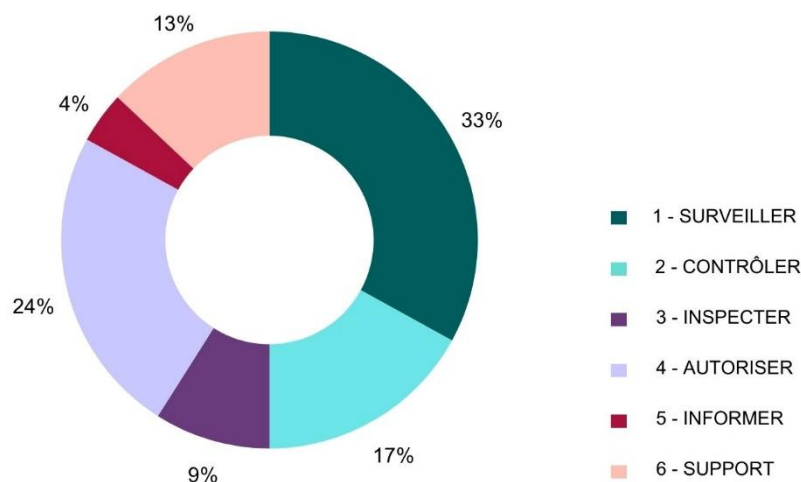
Les dépenses par destination (calculées aux temps et activités réelles)

Les dépenses par destination ont été calculées à partir des temps et des activités saisis par les agents de l'ANSM. L'outil de gestion des temps et des activités déployé par l'Agence permet en effet d'analyser toujours plus finement la répartition des temps consacrés aux différentes missions. La comptabilité analytique a ainsi été enrichie et le dispositif de pilotage de l'établissement renforcé.

La répartition des dépenses par destination illustre les grandes missions de l'ANSM, en cinq « métiers », comprenant des activités concourant directement à la réalisation des missions de l'Agence, des activités transverses et de pilotage qui s'y rattachent directement, et une destination « supports ».

Destinations	CF 2023 (AE)	CF 2023 (CP)
1 Surveiller	48 540 719 €	48 990 909 €
2 Contrôler	21 518 452 €	27 323 358 €
3 Inspecter	12 447 314 €	12 655 067 €
4 Autoriser	34 589 228 €	35 388 081 €
5 Informer	6 091 455 €	6 190 390 €
6 Support	20 573 805 €	18 982 393 €
Total général	143 760 973 €	149 530 198 €

CF 2023 par Destinations



Les dépenses par enveloppe

Évolution des dépenses de l'ANSM depuis 2019 (en M€)

	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel	80	80,2	81,7	87,2	89,4
Fonctionnement	22,8	22,7	27,1	25,3	24,9
Intervention	9,6	9,3	13,6	23,9	23,0
Investissement	8,1	4,5	7,5	6,1	12,3
Total des dépenses en crédit de paiement	120,5	116,8	129,9	142,5	149,6

Personnel : 89,4 M€

L'enveloppe de personnel a été exécutée à hauteur de 89 355 494 €, soit 97,72 % de la prévision du budget rectificatif n° 2.

Elle est composée de :

- La masse salariale : 88 169 930 € ;
- L'action sociale : 557 927 € ;
- La restauration : 627 637 €.

L'exécution des autorisations d'emplois se décompose comme suit :

Emplois	Autorisations 2023	Exécution 2023	Taux exécution
	ETPT	ETPT	ETPT
Sous plafond	943	943	100%
Hors plafond	47,7	34,5	72,3%
Total	990,7	977,5	98,7%

Fonctionnement : 24,85 M€

L'enveloppe de fonctionnement présente une consommation de 23 615 548 € en AE et 24 853 603 € en CP au compte financier 2023 soit des taux d'exécution respectifs de 97,3 % et 93,17 % par rapport au budget disponible.

Intervention : 23,0 M€

Les dépenses d'intervention ont représenté 23 241 675 € en AE et 22 989 398 € en CP, soit respectivement 94,9 % et 92,7 %.

Ces dépenses d'intervention sont réparties de la façon suivante :

- Réseaux de vigilance : 21 444 668 € ;
- Épidémiologie des produits de santé : 1 313 097 € ;
- Autres dépenses d'intervention : 231 634 €.

Investissement : 12,33 M€

En 2023, les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 393 077 € en AE, soit un taux d'exécution de 59,7 %, et à 13 331 703 € en CP, soit 81,1 % des crédits ouverts.

Les principales consommations sont générées par :

- Informatique : 2 562 672 € ;
- Immobilier : 2 267 427 € ;
- Construction des laboratoires de Lyon : 7 000 000 € ;
- Sécurité : 16 118 € ;
- Équipements de laboratoire : 485 487 €

Dépenses	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Personnel	91 440 131 €	89 355 494 €
Fonctionnement	26 675 060 €	24 853 603 €
Intervention	24 853 181 €	22 989 398 €
Investissement	15 210 350 €	12 331 703 €
Total des dépenses	158 178 722 €	149 530 198 €
Excédent budgétaire		365 783 €

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023
Dotation Assurance maladie	135 920 000 €	137 430 000 €
Subventions État	266 277 €	533 316 €
Recettes EMA	10 549 298 €	10 796 504 €
Autres ressources	1 249 999 €	1 136 162 €
Total des recettes	147 985 574 €	149 895 982 €
Déficit budgétaire	10 193 148 €	

Les marchés

Au cours de l'année 2023, l'Agence a notifié 82 nouveaux marchés (68 en 2022). Le montant total prévisionnel de ces marchés notifiés s'élève à 28 485 758,65 € TTC, soit une hausse (de 60,2 %) par rapport à 2022 (17,78 M€ TTC). Cette augmentation s'explique notamment par la notification des marchés de travaux, en particulier pour la réhabilitation des locaux de Saint-Denis-Pleyel, dont le cumul des montants s'élève à 11 880 000 € TTC.

Le nombre total de marchés actifs à l'ANSM est de 376. Les 5 principaux domaines concernés sont :

- La direction des contrôles avec les matériels et les produits de laboratoire notamment ;
- Les systèmes d'information, infrastructure et applications ;
- L'immobilier, les services généraux et la sécurité ;
- La gestion des ressources humaines, avec la formation et l'action sociale ;
- La communication et l'information.

Répartition par nature des marchés actifs

	%
Services (278 marchés)	74 %
Fournitures (86 marchés)	23 %
Travaux (12 marchés)	3 %

Répartition par nature des marchés notifiés

	%
Services (61 marchés)	74 %
Fournitures (14 marchés)	17 %
Travaux (7 marchés)	9 %

Le contrôle interne comptable et budgétaire

En 2023, l'organisation et le déploiement du dispositif du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) à l'ANSM se sont poursuivis autour des axes :

- Un objectif d'identification des risques majeurs comptables et budgétaires en partenariat avec les acteurs de la maîtrise des risques (contrôle interne, CI), du système de management de la qualité (SMQ, pilotage de la performance) et les pilotes des processus, représentés par l'ordonnateur, la DAF, la DRH et l'Agence comptable ;
- L'analyse du dispositif et des actions susceptibles d'avoir une incidence financière significative et/ou ceux à probabilité élevée de survenance d'un risque ;
- La mise en œuvre de mesures ou d'actions de contrôle pour chaque risque avec l'élaboration de fiches de contrôle.

La cartographie des risques et le plan d'action ont été présentés au conseil d'administration du 9 mars 2023. L'analyse des risques concerne les processus Gérer les finances et Gérer les ressources humaines (partie ordonnateur) :

- 45 risques et 45 actions à suivre :

Tableau récapitulatif des risques CICB 2023	Risques nets	Risques nets
Processus	Gérer les finances	Gérer les ressources humaines
Risques très forts	0	0
Risques forts	0	0
Risques modérés	5	1
Risques faibles	31	8
Total RISQUES	36	9
Nombre de risques dans la cartographie du CICB 2023	45	

Le dispositif et les actions déployées par les acteurs du CICB ont été jugés « pertinents et satisfaisants » par la DFAS pour l'année 2023.

Avec l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2023, du nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, les travaux du CICB ont été ainsi menés dans ce contexte de réforme réglementaire et de volonté de consolider l'environnement favorable à la maîtrise des risques.

Ces travaux ont été conduits en coordination avec la gestion des risques, le système de management de la qualité et les gestionnaires publics responsables sur la chaîne de gestion.